



Activité parents-enfants



Cours d'initiation

Dès 4 ans, les samedis de 10h30 à 11h30

Pendant le cours, les enfants sont accompagnés d'un adulte qu'ils connaissent bien (parents, grands-parents etc.). Une découverte du poney tant pour les enfants que pour les parents. Cela permet un moment d'échange entre parent et enfant.

Les cours d'initiation sont réservés aux enfants dès 4 ans, limités à 6 enfants et durent 60 minutes.

Le cours se divise en plusieurs temps :

- Le pansage
- La préparation du poney et du cavalier
- Monter sur le poney : jeux ou promenade
- S'occuper de son poney, le récompenser et le remettre au boxe

1^{ère} leçon CHF 32.- puis abonnement de 5 cours CHF 150.-



Informations et inscriptions auprès de Charlotte ou du secrétariat la_prelaz@bluewin.ch



Ecurie de la Prélaz Sàrl



Nom : Prénom :

Adresse :

NPA : Ville :

Natel : E-mail.....

Age :

REGLEMENT

L'abonnement est payable d'avance, ni transmissible, ni remboursable. L'abonnement de 5 coupons est valable 3 mois. Toute absence non-annoncée au plus tard 24h avant la leçon sera facturée.

La direction se réserve le droit de ne pas faire monter un élève si le paiement n'est pas effectué dans les délais.

La direction se réserve également le droit de modifier ponctuellement l'horaire et/ou le jour d'un cours.

Toute personne pratiquant l'équitation au sein de l'école d'équitation de l'Ecurie de la Prélaz

- doit être au bénéfice d'une assurance accident couvrant la pratique de l'équitation ainsi que d'une assurance responsabilité civile avec complément RC envers le loueur ou le prêteur de poneys/chevaux (si nécessaire).

- déclare être informée que le port de la bombe est obligatoire et être parfaitement consciente des risques liés à la pratique de l'équitation, en relation notamment avec l'imprévisibilité du comportement du cheval**.

- reconnaît que la chute est un risque qui fait partie inhérente de ce sport. Seule une faute grave ou intentionnelle prouvée pourra être imputée à l'entreprise.

Date

Signature du représentant légal